

Date de transmission de l'acte: 05/06/2026

Date de reception de l'AR: 05/06/2026

02B-212002265-DE_024_2026-DE

A G E D I

République Française

Département : HAUTE-CORSE

Arrondissement : Corte

PIETRASERENA - COMMUNE

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_024_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	4	4
Date de la convocation : 19/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
4	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie de Pietraserena), sous la présidence de Bernard VANNUCCI.

Présents : Bernard VANNUCCI, Charles CHIARAMONTI, Dominique CELERI, Paul VINCENTI

Représentés :

Absents et Excusés : Anne-Marie ALESSANDRI, Pascale SIALELLI, Angélique GABRIELLI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Paul VINCENTI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Élections du délégué et des suppléants à l'élection sénatoriale

Séance du vendredi 5 juin 2026

Élections des délégués et suppléants (communes moins de 1000 habitants)

Le conseil municipal de Pietraserena s'est réuni en l'hôtel de ville, le 5 juin 2026 à 18 heures 30

Vu le décret N°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
07	04	04	04	0	0

Date de la convocation : 19 mai 2026

DE_024_2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 18 heures 30 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard Vannucci, Maire.

Étaient présents : MM. Charles Chiaramonti, Dominique Celeri, Bernard Vannucci et Paul Vincenti.

Représentés :

Absents excusés : Mmes Pascale Sialelli, Anne-Marie Alessandri, Angélique Gabrielli

Le conseil municipal a désigné M. Paul Vincenti, Secrétaire de séance.

Objet : Élection des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection sénator

Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

MM. Charles Chiaramonti, Dominique Celeri, Bernard Vannucci et Paul Vincenti.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatre conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 DU CGCT est remplie.

Les candidatures enregistrées :

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Le Maire indique que doivent être élus un délégué et trois suppléants.

Election du délégué :

La candidature unique de Mme Anne-Marie Alessandri a été enregistrée.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Election des suppléants :

Les candidatures de MM. Charles Chiaramonti, Dominique Celeri et Paul Vincenti ont été enregistrées.

Après enregistrement des trois candidatures, il est procédé au vote.

Votes

Élection du délégué

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Date de transmission de l'acte: 05/06/2026

Date de reception de l'AR: 05/06/2026

02B-212002265-DE_024_2026-DE

A G E D I

Est élue déléguée:

- Mme Anne-Marie Alessandri obtient 4 suffrages

Élection des suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Sont élus suppléants dans l'ordre suivant :

1/ M. Charles Chiaramonti obtient 4 suffrages

2/ M. Dominique Celeri obtient 4 suffrages

3/ M. Paul Vincenti obtient 4 suffrages

Pour extrait conforme

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Bastia, à compter de l'affichage et de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au maire dans les mêmes conditions de délai. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Bernard VANNUCCI
Président de séance



Paul VINCENTI
Secrétaire de séance

